

222C0799
FR0000130692-FS0246

7 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 avril 2022, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 avril 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 285 207 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	561 563	2,28	561 563	2,18
BFT Investment Management	593 076	2,41	593 076	2,30
CPR Asset Management	88 348	0,36	88 348	0,34
Etoile Gestion	36 154	0,15	36 154	0,14
Lyxor International Asset Management S.A.S.	5 976	0,02	5 976	0,02
Société Générale Gestion	0	0	0	0
Total Amundi	1 285 207	5,23	1 285 207	4,99

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

¹ Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, BFT Investment Management, CPR AM, Etoile Gestion, Lyxor International Asset Management S.A.S et Société Générale Gestion sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 24 594 964 actions représentant 25 750 080 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.